SCIENCES SORBONNE UNIVERSITÉ

Arrêté portant sur la création de la commission d'examen des candidatures vers une des formations de la première année du cycle d'intégration à la faculté des Sciences et Ingénierie, Sorbonne Université

La Présidente de Sorbonne Université

VU Le code de l'éducation, notamment les articles L.612-3, D.612-1-13 et suivants

VU La délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 12 décembre 2024 et du conseil d'administration du 28 janvier 2025 fixant les capacités d'accueil en Licence ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des Facultés des Lettres, de Santé et des Sciences et Ingénierie.

ARRETE :

Article 1

La commission d'examen des vœux des **candidatures vers la première année du cycle d'intégration à la Faculté des Sciences et Ingénierie en enseignement à distance à la rentrée 2025/2026** est constituée comme suit pour l'année universitaire 2025/2026 :

Présidente de la commission

- Madame Sophie NEVEU – Professeure des Universités – UFR de Chimie

Membres de la commission

- Madame Agnès BEE – Maîtresse de Conférences – UFR de Chimie
- Monsieur Matthew CHARLES – Maître de Conférences – UFR de Physique

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

Article 3

Le Directeur des Formations et de la Vie Etudiante est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 février 2025.

La Présidente de Sorbonne Université